



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 30 novembre 2017

La FAJEF demande des investissements additionnels en justice dans le prochain plan d'action sur les langues officielles

WINNIPEG – La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) s'attend à ce que le prochain plan d'action fédéral pour les langues officielles donne un nouvel élan à l'accès à la justice en français au Canada, ainsi qu'à toute la francophonie.

M^e Daniel Boivin, président de la FAJEF, rappelle que, « le principe que tout justiciable canadien doit avoir un accès égal à la justice en français nécessite du gouvernement fédéral qu'il fasse des investissements additionnels, notamment au réseau des associations de juristes d'expression française et aux programmes de formation reliés à la justice ».

M^e Boivin ajoute que, « l'élimination d'un financement de base dans la *Feuille de route pour les langues officielles 2013-2018* a réduit la capacité de plusieurs associations de juristes d'expression française, y compris la FAJEF ».

Enfin, la FAJEF et son réseau souhaitent non seulement contribuer à l'accès à la justice en français dans les prochaines années mais aussi à créer une espace de vie francophone dans le domaine de la justice.

Renseignements :

M^e Rénaud Rémillard, directeur général
Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.
Tél. : (204) 415-7551

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. La FAJEF est située au 242, rue Goulet, bureau 1, Winnipeg (MB) R2H 0S2 ».